

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉON-LE-GRAND
M.R.C. DE MASKINONGÉ

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 13 FÉVRIER 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand, tenue le 13 février 2023, à dix-neuf heures. Cette séance a été tenue à la salle du conseil, située au 52, rue de la Fabrique, à Saint-Léon-le-Grand.

Sont présents: Madame Marilyne Gélinas, mairesse
 Monsieur Christian Charette, conseiller Siège numéro 1
 Madame Marie-Hélène Béland, conseillère Siège numéro 2
 Monsieur Michel Lefrançois, conseiller Siège numéro 3
 Monsieur Charles Charette, conseiller Siège numéro 4
 Madame Louise Ferron, conseillère Siège numéro 5

Absence : Monsieur Daniel Robidoux, conseiller Siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum.

1.- Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h00 par Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand. Andrée Ricard, greffière-trésorière et directrice générale, fait fonction de secrétaire.

2.- Adoption de l'ordre du jour

35-2023 IL EST PROPOSÉ par Marie-Hélène Béland, appuyé par Charles Charette et il est résolu que ce conseil accepte l'ordre du jour en le laissant ouvert;

- 1.- Ouverture de la séance tenue
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Mandat à la firme Geocivil pour l'étude géotechnique pour l'installation d'une conduite d'aqueduc sur le Grand Rang – Contrat gré à gré
- 4.- Offre d'emploi directeur général et greffière-trésorière
- 5.- Offre d'emploi adjoint administratif
- 6.- Embauche d'une coordonnatrice de camp de jour
- 7.- Embauche de trois animatrices de camp de jour
- 8.- Période de questions
- 9.- Clôture de la séance

3.- Mandat à la firme Geocivil pour l'étude géotechnique pour l'installation d'une conduite d'aqueduc sur le Grand Rang – Contrat gré à gré

36-2023 IL EST PROPOSÉ par Christian Charette, appuyé par Marie-Hélène Béland et il est résolu que le Conseil de la municipalité mandate la firme Geocivil, situé au 957A, rue Royale, Trois-Rivières (Québec) G9A 4H7 pour procéder à l'étude géotechnique pour l'installation d'une conduite d'aqueduc sur le Grand rang au montant de 18 000\$ plus taxes applicables. Ses frais seront remboursés par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

Madame la mairesse demande le vote.
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

4.- Offre d'emploi directeur général et greffier-trésorier

37-2023 CONSIDÉRANT que la directrice générale et greffière-trésorière a remis sa démission le 7 février dernier ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand doit aller en appel d'offres rapidement afin de pourvoir le poste ;

CONSIDÉRANT qu'une offre de service a été remise par le Groupe CGO inc. pour le recrutement d'un(e) directeur(trice) générale(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) avec les caractéristiques nécessaires pour le recrutement et la sélection ;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Charles Charette, appuyée par Louise Ferron et il est résolu que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand donne le mandat à Groupe CGO situé au 2-3863 boul. Royal, Shawinigan (Qc) G9N 8L6 au montant de 3 500.00\$ plus les taxes incluant l'affichage du poste de directeur général et greffier-trésorier ainsi que du poste d'adjoint administratif.

Madame la mairesse demande le vote.
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

6.- Offre d'emploi adjoint administratif

38-2023 CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière adjointe a remis sa démission le 7 février dernier ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand doit aller en appel d'offres rapidement afin de pourvoir le poste ;

CONSIDÉRANT qu'une offre de service a été remise par le Groupe CGO inc. pour le recrutement d'un(e) directeur(trice) générale(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) avec les caractéristiques nécessaires pour le recrutement et la sélection ;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Christian Charette, appuyée par Marie-Hélène Béland et il est résolu que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand donne le mandat à Groupe CGO situé au 2-3863 boul. Royal, Shawinigan (Qc) G9N 8L6 au montant de 3 500.00\$ plus les taxes incluant l'affichage du poste de directeur général et greffier-trésorier ainsi que du poste d'adjoint administratif.

Madame la mairesse demande le vote.
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

7.- Engagement d'une coordonnatrice de camp de jour

39-2023 CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand a remis sa démission le 7 février 2023 ;

CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière adjointe Madame Viviane Vertefeuille était responsable d'une partie de l'organisation du camp de jour ;

CONSIDÉRANT que madame Ophélie St-Antoine travaille au sein du camp de jour depuis cinq camps de jour et qu'elle est responsable animatrice responsable depuis quatre ans ;

CONSIDÉRANT que madame St-Antoine est intéressée d'avoir plus de responsabilités dans l'organisation du camp de jour ;

CONSIDÉRANT que l'organisation du camp de jour doit se planifier avant le début du camp en effectuant différentes tâches connexes, la planification du calendrier des activités, nettoyage des jouets, journal de bord du camp, etc.;

CONSIDÉRANT que le camp de jour débute le 26 juin 2023 ;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Christian Charette, appuyée par Louise Ferron et il est résolu

- QUE le conseil municipal engage madame Ophélie St-Antoine selon les conditions salariales décrites sur l'entente no. 2023-02;
- Que le conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand engage, madame St-Antoine, à compter du 13 février 2023 pour agir à titre de coordonnatrice du camp de jour à temps partiel jusqu'au 23 juin 2023, et une autre période de 7 semaines à temps plein, au salaire en vigueur;
- QUE l'embauche de la coordonnatrice du camp soit conditionnelle à la tenue du camp de jour ;

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

7.- Engagement de trois animatrices de camp de jour

40-2023

CONSIDÉRANT que la municipalité doit engager trois animateurs (trices) pour aider la coordonnatrice du camp de jour pour la tenue du camp de jour ;

CONSIDÉRANT que l'organisation du camp de jour doit se planifier avant le début du camp en effectuant différentes tâches connexes, la planification du calendrier des activités, nettoyage des jouets, journal de bord du camp, etc. ;

CONSIDÉRANT que des ratios animateur / enfants sont fortement recommandés ;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Michel Lefrançois, appuyée par Charles Charette et il est résolu

- QUE le conseil municipal réengage les animatrices du camp de jour de l'été 2022, soit madame Léa Baril, madame Cassandre St-Antoine et madame Sharlyne Brière, selon les conditions salariales décrites sur l'entente no. 2023-02 ;
- QUE l'embauche des animatrices soit conditionnelle à la tenue du camp de jour ;

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

6.- Période de questions

7.- Clôture de la séance

41-2023

L'ordre du jour étant épuisé Charles Charette propose, appuyé par Louise Ferron et il est résolu de clôturer la séance à 19h10.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je, Marilyne Gélinas, mairesse de la municipalité signe le présent procès-verbal comme si chacune des résolutions ci-dessus était signée individuellement.

Mairesse